Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_207_2026-BF

Communauté de communes Roumois Seine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° CC-207-2026 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'élus			
En exercice	**Présents**	**Pouvoirs**	**Votants**
66	44	12	56

L'an deux mille vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Ouen-du-Tilleul sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du conseil communautaire le mardi 3 novembre 2026.

Présents :
M. Sylvain BONENFANT, Mme Gwendoline PRESLES, M. Yannick BOUDET, M. Franck BUCHER, M. Philippe VANHEULE, M. Bertrand PECOT, M. Jérôme DÉBUS, Mme Nelly MARINIER, Mme Maryannick VERDURE, Mme Josette SIMON, M. Richard APPERT, M. Sylvain GALLAIS, M. Christophe DESCHAMPS, M. William MIGNOT, M. David TAURIN, M. Michel DEZELLUS, M. Olivier MORIN, M. Jean AUBOURG, M. Bruno GERMAIN, M. Laurent DEBEERST, Mme Christine VAN DUFFEL, M. Didier DERLY, M. Jacques DORLEANS, M. Frédéric CARDON, M. Jean-Paul LELOUARD, Mme Corinne LEMULLIER, M. Rudy SIMON , M. Christophe TABOUELLE, Mme Valérie VIGOUROUX, M. Franck TAMION, Mme Emilie AUDOIRE, Mme Céline PONSARD, Mme Valérie DELASSUS, Mme Pauline DUCHAUSSOY, Mme Gaëlle GODARD, Mme Delphine IBERT, M. Ludovic MAINIE, M. Philippe RIO, Mme Elodie POTTIE, M. Philippe BENARD, M. Nicolas BROSSAULT, M. Dominique DELAMARE, M. Geoffrey GOETHALS.

Absents excusés :
M. Claude GENCE, Mme Régine SENINCK, Mme Sandrine MENNITI, M. Dominique LEVASSEUR, M. Damien MERCIER, M. Pascal CATELAIN, Mme Sabrina AUBERT, Mme Nathalie DANNEBEY, Mme Chrysis DORANGE, M. Cyrille GUINAMANT.

Procurations :
Mme Christine HOUEL donne pouvoir à M. Bertrand PECOT, Mme Brigitte BARBETTE donne pouvoir à Mme Valérie VIGOUROUX, Mme Véronique DUMINY donne pouvoir à M. Christophe TABOUELLE, M. Patrice ROMAIN donne pouvoir à Mme Gwendoline PRESLES, M. Gilbert DOUBET donne pouvoir à M. Ludovic MAINIE, M. Vincent MOENS donne pouvoir à Mme Christine VAN DUFFEL, Mme Aurélia ROGER donne pouvoir à M. Philippe VANHEULE, Mme Marie TAMARELLE VERHAEGHE donne pouvoir à M. Christophe DESCHAMPS, M. Maxime FERAY donne pouvoir à M. Richard APPERT, M. Benoît GATINET donne pouvoir à Mme Pauline DUCHAUSSOY, Mme Barbara LE TRIVIDIC donne pouvoir à M. Sylvain BONENFANT, Mme Sylvie LENFANT donne pouvoir à M. Jérôme DÉBUS.

Suppléant :
Mme Rose Marie FOURNIER VIOT suppléant de M. Franck BERTIN.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_207_2026-BF

Secrétaire de séance : Monsieur MORIN Olivier

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2026. Elle s'équilibre à + 288 400,00 € en section d'exploitation et à + 44 617,31 € en section d'investissement.
En dépenses d'exploitation :

- la somme due à la Métropole est imputée au compte 6378 (369 000,00 €), puisqu'il s'agit d'une redevance et non d'une prestation de service ; les crédits de sous-traitance (compte 611) sont réduits de 80 650,00 € ;
- la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, budgétée au compte 63718, est réimputée au compte 63713 (15 197,00 €) ;
- les crédits de taxes foncières sont complétés de 50,00 €.

En recettes d'exploitation :

- + 242 000,00 € au titre des frais et risques mis à la charge de l'entreprise DLE OUEST, à la suite de la résiliation de son marché et de la passation d'un marché de substitution, ainsi que + 12 000,00 € de pénalités dues par cette entreprise ;
- + 28 000,00 € d'indemnités d'assurance à la suite d'un sinistre ;
- + 4 600,00 € de produits des activités annexes ;
- + 1 800,00 € d'annulation de mandats sur exercices antérieurs, à la suite du remboursement d'échéances d'emprunt par Saint-Pierre des Fleurs.

En dépenses d'investissement :

- + 2 851,58 € au compte 1641, pour une régularisation de remboursement d'emprunt demandée par le comptable public ;
- les crédits du compte 2151 sont redéployés vers les comptes de travaux sur lesquels les dépenses seront effectivement imputées : bâtiments, installations, réseaux et matériels mis à disposition (+ 152 000,00 €) et réseaux d'assainissement (+ 9 000,00 €) ;
- 38 000,00 € sont transférés du compte 2315 vers le compte 2317 (immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition).

En recettes d'investissement :

- + 16 171,98 € au compte 1641, correspondant au remboursement en capital des échéances d'emprunt mentionnées ci-dessus ;
- + 25 639,33 € au titre du remboursement de l'avance versée à l'entreprise DLE OUEST ;
- les subventions d'investissement sont ajustées : – 7 894,00 € pour la subvention de l'Agence de l'eau relative au réseau de Bourneville, les travaux réalisés étant inférieurs au montant de la demande, et + 1 600,00 € pour la subvention versée par le Département au titre des essais de garantie de la station d'épuration de Bourneville, qui n'avait pas été inscrite au budget ;
- + 9 100,00 € de FCTVA.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DCL/BCLI/2023-29 du 29 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération n° CC-067-2026 du 07 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
Vu la délibération n° CC-037-2026 du 02 mars 2026 portant vote du budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement collectif ;
Vu la délibération n° CC-142-2026 du 29 juin 2026 portant décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement collectif ;
Vu l'avis de la commission performance administrative et financière du 30 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_207_2026-BF

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires du budget annexe de l'assainissement collectif en cours d'exercice ;
Considérant que la présente décision modificative est équilibrée en section d'exploitation (+ 288 400,00 €) et en section d'investissement (+ 44 617,31 €) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE		VOIX
Pour	56	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

➢ **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2026, selon les mouvements budgétaires suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

I/F	D/R	Mvt	Chap.	Nature	Libellé	Montant
F	D	R	011	611	Sous-traitance générale	-80 650,00
F	D	R	011	6378	Autres taxes et redevances	369 000,00
F	D	R	011	63512	Taxes foncières	50,00
F	D	R	011	63713	Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	15 197,00
F	D	R	011	63718	Autres redevances (agences de l'eau)	-15 197,00
TOTAL DÉPENSES – EXPLOITATION						**288 400,00**

SECTION D'EXPLOITATION

I/F	D/R	Mvt	Chap.	Nature	Libellé	Montant
F	R	R	70	7088	Autres produits d'activités annexes	4 600,00
F	R	R	75	7585	Dédits et pénalités perçus	12 000,00
F	R	R	75	7588	Autres produits divers de gestion courante	28 000,00
F	R	R	77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 800,00
F	R	R	77	778	Autres produits exceptionnels	242 000,00
TOTAL RECETTES – EXPLOITATION						**288 400,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

I/F	D/R	Mvt	Chap.	Nature	Libellé	Montant
I	D	R	16	1641	Emprunts en euros	2 851,58
I	D	R	21	2151	Installations complexes spécialisées	-119 234,27
I	D	R	21	21532	Réseaux d'assainissement	9 000,00
I	D	R	21	217351	Aménagement de bâtiments d'exploitation (mise à disposition)	2 000,00
I	D	R	21	21751	Installations complexes spécialisées (mise à disposition)	113 000,00
I	D	R	21	217532	Réseaux d'assainissement (mise à disposition)	31 000,00
I	D	R	21	217562	Matériel spécifique d'exploitation – assainissement (mise à disposition)	6 000,00
I	D	R	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-38 000,00
I	D	R	23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	38 000,00
TOTAL DÉPENSES – INVESTISSEMENT						**44 617,31**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_207_2026-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

I/F	D/R	Mvt	Chap.	Nature	Libellé	Montant
I	R	R	10	10222	FCTVA	9 100,00
I	R	R	13	13111	Subventions d'équipement – Agence de l'eau	-7 894,00
I	R	R	13	1313	Subventions d'équipement – Départements	1 600,00
I	R	R	16	1641	Emprunts en euros	16 171,98
I	R	R	23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	25 639,33
TOTAL RECETTES – INVESTISSEMENT						**44 617,31**

Olivier MORIN
Secrétaire de séance

Sylvain BONENFANT
Président

Copie certifiée conforme à l'original.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :
-d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA) ;
-ou d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès des services de la Communauté de Communes Roumois Seine. Ce recours gracieux et/ou demande préalable donnera lieu à un examen par les services de la Communauté de Communes Roumois Seine. L'interlocuteur sera Monsieur le Directeur des Affaires juridiques de la Communauté de communes Roumois Seine, 666 rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard
Si le recours gracieux ou la demande préalable donne lieu à une décision explicite avant l'expiration d'un délai de deux mois, ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees). Ce recours pourra être assorti le cas échéant d'un référé suspension (article L.521-1 du CJA).
Si le recours gracieux ou la demande préalable ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet de celle-ci en résultera au terme d'un délai de deux mois à compter de la présente, et ladite décision pourra être attaquée dans un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA).
Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du CJA, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Rouen.